



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12/12/2022
N° 423

Les Soleils, jardin du Petit Gennevilliers de Gustave Caillebotte, acquis par dation en paiement, entre dans les collections du musée d'Orsay

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Rima Abdul Malak, ministre de la culture, et Gabriel Attal, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics, annoncent l'entrée dans les collections nationales affectées au musée d'Orsay d'une œuvre majeure de Gustave Caillebotte (1848-1894), *Les Soleils, jardin du Petit Gennevilliers*, acceptée par l'État en dation.

Par son sujet, son cadrage et son format, cette vue du jardin de Gustave Caillebotte (1848-1894), peinte vers 1885 au Petit Gennevilliers, est une des plus ambitieuses et novatrices exécutées par l'artiste. Chef-d'œuvre de la peinture impressionniste, il participe à la redéfinition du genre du paysage opéré par ces peintres, pour qui le jardin est un des sujets de prédilection.

L'entrée de ce chef-d'œuvre de Caillebotte dans les collections nationales à la suite du legs Daurelle (trois peintures et deux pastels) en 2019 et de la dation du *Paysage à Argenteuil* la même année (mis en dépôt au musée Baron Gérard à Bayeux) permet de renforcer la présence de l'artiste dans les collections nationales, qui ne comptent aujourd'hui que treize œuvres de sa main. Longtemps célébré pour son rôle de mécène des impressionnistes et pour le très généreux legs de sa collection à sa mort en 1894, Caillebotte a bénéficié depuis une trentaine d'années d'un important travail de revalorisation de la part des historiens de l'art et des musées. Il est désormais reconnu comme une figure majeure du mouvement impressionniste et plus largement de la peinture française du XIXe siècle.

Cette œuvre a pris récemment toute sa place dans la galerie impressionniste du Musée d'Orsay, dans une présentation repensée autour du tableau.

Régie par une loi du 31 décembre 1968, la dation permet le paiement à titre exceptionnel des droits de succession, de mutation à titre gratuit entre vifs, du droit de partage et de l'impôt sur la fortune immobilière, par la remise à l'État de biens culturels de haute valeur artistique ou historique. Cette procédure, instruite par la Commission interministérielle d'agrément pour la conservation du patrimoine artistique national, contribue de manière très significative à l'enrichissement des collections publiques. Elle a permis notamment l'entrée de 322 œuvres dans les collections du musée d'Orsay, dont 105 peintures. Parmi elles, *Le Déjeuner sur l'herbe* (un des trois fragments) de Claude Monet, *L'Origine du monde* de Gustave Courbet, *La Danse à la ville* d'Auguste Renoir, le *Portrait de Marcel Proust* de Jacques-Emile Blanche ou encore *Dante et Virgile* de William Bouguereau. Au cours des dix dernières années sont entrées dans les collections du Musée d'Orsay par dation les peintures suivantes : *Le Poirier d'Angleterre* de Renoir, *l'Autoportrait octogonal* de Vuillard, le *Paysage à Argenteuil* de Caillebotte, ou encore *La Fenêtre ouverte* de Bonnard.

Contacts presse

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication

Tél : 01 40 15 83 31

Mél : service-presse@culture.gouv.fr

Cabinet de Gabriel Attal

01 53 18 45 01 presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr